



• *PALMARÈS 2005* œ

Les membres du Jury du « Concours régional des Villes et Villages Fleuris » ont visité les communes fleuries de Bourgogne du 17 août au 7 septembre 2005.

Présidé par **Monsieur Jean-Pierre HARRIS**, Président de la Commission du Fleurissement du Comité Régional du Tourisme de Bourgogne, le Jury régional présente le palmarès 2005.

Figurent au palmarès :

- 1) Les communes promues « *Villes et Villages Fleuris* » et honorées d'une fleur supplémentaire.
- 2) Les communes déclassées.
- 3) Les visites de courtoisie.
- 4) Les « *Villes et Villages Fleuris* » de Bourgogne en 2005.
- 5) Les communes honorées d'un prix spécial.

œ • œ • œ • œ • œ •

1- LES COMMUNES PROMUES « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »
ET HONOREES D'UNE FLEUR SUPPLEMENTAIRE

Obtiennent leur *première* , les communes de :


- Foncegrive (21),
- Missery (21),
- Corbigny (58),
- Marzy (58),
- Buxy (71),
- Saint-Symphorien-des-Bois (71).

Obtiennent leur *deuxième* , les communes de :

- Trouhaut (21),
- Château-Chinon Ville (58),
- Chardonnay (71),
- Saint-Privé (89).

Obtiennent leur *troisième* , les communes de :

- Saint-Apollinaire (21),
- Prémery (58),
- Châtenoy-le-Royal (71),
- Paron (89).

Aucune commune n'est proposée au Jury national pour la *quatrième*  .

œ • œ • œ • œ • œ •

2- LES COMMUNES DECLASSEES

Perdent leur *première* 🍷, les communes de :

- Monceaux-le-Comte (58),
- Fontaines (71).

œ • œ • œ • œ • œ •

3- LES VISITES DE COURTOISIE

A été visitée pour la confirmation de sa *deuxième* 🌸, la commune de :

- Lacanche (21),

Ont été visitées pour la confirmation de leur *troisième* 🌸, les communes de :

- Talant (21),
- Clamecy (58),
- Chalon-sur-Saône (71),
- Charolles (71),
- La Clayette (71),
- Milly-Lamartine (71),
- Monéteau (89),
- Saint-Georges-sur-Baulche (89).

A été visitée pour la confirmation de sa *quatrième* 🌸, la commune de :

- Paray-le-Monial (71).

œ • œ • œ • œ • œ •

4- LES « VILLES ET VILLAGES FLEURIS » DE BOURGOGNE EN 2005

Compte tenu des promotions 2005, les 140 Villes et Villages Fleuris de Bourgogne sont donc cette année :

~ Communes promues

GRAND PRIX NATIONAL

Beaune (21)
 Dijon (21)
 Mâcon (71)
 Auxerre (89)
 Sens (89)

QUATRE FLEURS

Paray-le-Monial (71)

TROIS FLEURS

Chenôve (21)
 Longvic (21)
 Poiseul-la-Grange (21)
 Quétingny (21)
 Roilly (21)
 Saint-Apollinaire (21)
 Talant (21)
 Clamecy (58)
 Cosne-Cours-sur-Loire (58)
 La Charité-sur-Loire (58)
 Lucenay-les-Aix (58)
 Nevers (58)
 Prémercy (58)
 Autun (71)
 Chalon-sur-Saône (71)
 Charolles (71)
 Châtenoy-le-Royal (71)
 La Clayette (71)
 Le Creusot (71)
 Louhans (71)
 Milly-Lamartine (71)
 Montceau-les-Mines (71)
 Monéteau (89)
 Paron (89)
 Saint-Georges-sur-Baulche (89)
 Villebougis (89)

DEUX FLEURS

Bèze (21)
 Bonnencontre (21)
 Chevigny-Saint-Sauveur (21)
 Is-sur-Tille (21)
 Lacanche (21)
 Montbard (21)
 Trouhaut (21)
 Velogny (21)
 Venarey-les-Laumes (21)
 Vignoles (21)
 Villaines-les-Prévôtes (21)
 Beaulieu (58)
 Château-Chinon Ville (58)
 Decize (58)
 Germigny-sur-Loire (58)
 Michaugues (58)
 Saint-Honoré-les-Bains (58)
 Saint-Seine (58)
 Berzé-la-Ville (71)
 Bourbon-Lancy (71)
 Chardonnay (71)
 Cressy-sur-Somme (71)
 Frontenard (71)
 Gueugnon (71)
 Marcigny (71)
 Préty (71)
 Prissé (71)
 Saint-Vallier (71)
 Sancé (71)
 Tancon (71)
 Vendennes-sur-Arroux (71)
 Appoigny (89)
 Avallon (89)
 Joigny (89)
 Lichères-près-Aigremont (89)
 Migennes (89)
 Quincerot (89)
 Saint-Privé (89)
 Tonnerre (89)
 Vermenton (89)

UNE FLEUR

Arnay-le-Duc (21)
Champrenault (21)
Châtillon-sur-Seine (21)
Faverolles-lès-Lucey (21)
Foncegrive (21)
Fontaine-les-Dijon (21)
Levernois (21)
Marcilly-sur-Tille (21)
Missery (21)
Santenay (21)
Semur-en-Auxois (21)
Authiou (58)
Azy-le-Vif (58)
Champvoux (58)
Chevroches (58)
Corbigny (58)
Fourchambault (58)
Fours (58)
Guérigny (58)
Imphy (58)
La Nocle-Maulaix (58)
Lanty (58)
Marzy (58)
Moulins-Engilbert (58)
Murlin (58)
Ruages (58)
Sauvigny-les-Bois (58)
Sémelay (58)
Vielmanay (58)
Blanzay (71)
Branges (71)
Buffières (71)
Buxy (71)
Chagny (71)

Chauffailles (71)
Crèches-sur-Saône (71)
Cuiseaux (71)
Dompierre-les-Ormes (71)
Etang-sur-Aroux (71)
Gergy (71)
Issy-l'Évêque (71)
Lalheue (71)
Mesvres (71)
Montagny-près-Louhans (71)
Poisson (71)
Saint-Marcel (71)
Saint-Martin-Belle-Roche (71)
Saint-Rémy (71)
Saint-Symphorien-des-Bois (71)
Serley (71)
Sivignon (71)
Tournus (71)
Uchizy (71)
Vinzelles (71)
Volesvres (71)
Aillant-sur-Tholon (89)
Bléneau (89)
Chablis (89)
Cheny (89)
Chevannes (89)
Chichery (89)
Crain (89)
Gland (89)
Lavau (89)
Perrigny (89)
Saint-Florentin (89)
Toucy (89)
Val-de-Mercy (89)

TROPHEE DU DEPARTEMENT FLEURI

Saône-et-Loire
(obtenu en 1995 - renouvelé en 2000)

5- LES COMMUNES HONOREES D'UN PRIX SPECIAL

A. PRIX SPECIAUX NATIONAUX

PRIX DE L'ESPACE COMMUNAL

Lauréates ex-aequo : Darcey (21),
Cornant (89).

PRIX DE LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Lauréates ex-aequo : Tournus (71),
Saint-Georges-sur-Baulche (89).

PRIX DE L'ARBRE

Lauréate : Dornecy (58).

PRIX DU JARDINIER

Lauréats ex-aequo : Monsieur Philippe GERNIER de Prémery (58),
Messieurs Jean-Paul BERNARD et Jean PROST
de Serley (71),
Monsieur Serge KOROBETSKI de Bléneau (89).

PRIX DE L'OFFICE DE TOURISME ET SYNDICAT D'INITIATIVE

Ce prix a été décerné en partenariat avec la Fédération Régionale des Offices de
Tourisme et Syndicats d'Initiative.

Lauréats ex-aequo : L'Office de Tourisme d'Arnay-le-Duc (21),
L'Office de Tourisme de Charolles (71),
L'Office de Tourisme de Migennes (89),

Distingué : L'Office de Tourisme de Decize (58).

PRIX DU FLEURISSEMENT DE PRINTEMPS

Lauréate : Chalon-sur-Saône (71).

Distinguée : Sens (89)

PRIX DU FLEURISSEMENT D' AUTOMNE

Lauréates ex-aequo : Clamecy (58),
Migennes (89).

Distinguées : La Charité-sur-Loire (58),
Paray-le-Monial (71).

B. PRIX SPECIAUX REGIONAUX

PRIX DU VILLAGE DU VIGNOBLE

Lauréate : Mercurey (71),

Distinguée : Chenôve (21).

PRIX DES PETITS JARDINIERS

Lauréats ex-aequo : Centre de Loisirs de Saint-Symphorien-
sur-Saône (21),
Institut Médico-Educatif Vauban de Guipy (58),
Centre de Loisirs de Colombier-en-Brionnais (71).

C. MENTION SPECIALE

Montigny-Mornay-Villeneuve (21), pour le regroupement des 3 communes.

œ • œ • œ • œ • œ •